



REER/RPDB/CELI

Je comprends

*Je comprends mes affaires.
Un régime d'épargne offre de la valeur à mes Clients.*

mon épargne

SunAvantage^{MD}

Un régime d'épargne destiné aux
employés de petites entreprises



Sun Life

mon épargne
SunAvantage^{MD}

Un avantage concurrentiel

pour vous et pour vos Clients de petites entreprises



Les petites entreprises doivent se démarquer de leurs concurrents pour attirer et conserver les meilleurs employés, comme toutes les autres entreprises.

Mais le défi qu'elles doivent relever est unique. Étant donné leur taille et le fait qu'elles disposent de ressources financières limitées, les petites entreprises doivent offrir un programme de rémunération concurrentiel – sans se ruiner ou avoir besoin d'un important soutien administratif.

mon épargne constitue une excellente occasion pour vous et un moyen essentiel d'offrir un avantage concurrentiel à vos clients de petites entreprises. Il pourrait même vous aider à conclure de nouveaux contrats.

Les avantages de **mon épargne**

mon épargne peut représenter un excellent ajout à l'offre globale de rémunération d'un employeur – en offrant à ce dernier un régime abordable et facile à gérer et à ses employés un moyen efficace d'épargner pour l'avenir. Les employés profitent d'un programme d'épargne commode et utile, et leur employeur obtient un avantage concurrentiel important qui lui permet d'attirer des employés talentueux et de les conserver.

Le régime présente des caractéristiques qui en font une solution d'épargne-retraite attrayante pour vos clients existants et vos clients potentiels :

- Un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) et un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).
- Des frais de gestion des fonds pouvant être inférieurs à ceux qui sont offerts aux épargnants individuels.
- Un accès aux outils et aux services de la Sun Life pour les employés.
- Une gestion administrative sans tracas pour l'employeur.
- Une proposition en ligne simple et rapide sur le site **mon épargne SunAvantage**. Visitez le site SunLife.ca/monepargneSunAvantage et cliquez sur le bouton Inscription pour débiter.

Vos options de commission

Deux options de commission vous sont proposées lorsque vous vendez **mon épargne** à des petites entreprises :

Option 1

La commission correspond à 2 % des versements annuels constitués des cotisations reçues. Cette première option peut être la structure de commissionnement privilégiée pour les nouveaux régimes qui ne présentent aucun actif.

Option 2

La commission correspond à 1,25 % des cotisations annuelles, auxquels s'ajoutent 0,30 % de l'actif du régime sur une base annuelle (une somme correspondant à 1/12 de la commission étant versée chaque mois en fonction du solde de l'actif à la fin du mois) et 0,50 % des transferts d'actif. La commission sur les transferts d'actif s'applique aux transferts reçus de comptes détenus auprès d'autres établissements financiers et de comptes détenus auprès de la Sun Life qui ne sont pas des comptes des Régimes collectifs de retraite. Cette deuxième option peut être la structure de commissionnement privilégiée pour les régimes existants qui présentent déjà un actif important.

Quelle que soit l'option choisie, après sept ans, nous passons automatiquement au barème de commissionnement suivant : 1 % des cotisations annuelles et 0,40 % de l'actif du régime sur une base annuelle, un montant correspondant à 1/12 de la commission étant versé chaque mois en fonction du solde de l'actif à la fin du mois.

Les caractéristiques de **mon épargne**

mon épargne est destiné aux petites entreprises qui comptent deux employés ou plus et dont les flux de trésorerie représentent plus de 10 000 \$. Il offre aux participants des occasions d'épargne ainsi que la simplicité et le niveau de service dont ils ont besoin pour profiter des avantages du régime.

Voici les caractéristiques principales du régime qui font de ce dernier une option d'épargne collective attrayante pour vos clients de petites entreprises.

UNE SOLUTION ABORDABLE ET UNE GESTION ADMINISTRATIVE SANS TRACAS

L'employeur n'a pas à payer de frais pour la mise en place de **mon épargne** et les frais de gestion du régime sont intégrés aux frais de gestion de chaque option de placement. Si un employeur souhaite verser des cotisations complémentaires ou occasionnelles au REER pour le compte des employés, nous pouvons facilement prendre en charge de telles cotisations.

La gestion administrative du régime est entièrement assurée par la Sun Life, de la tenue des registres en passant par la communication de l'information et la gouvernance des placements; la part qui est à la charge du promoteur de régime est donc minime. Les promoteurs de régime profitent également du soutien que la Sun Life offre aux employés (en partenariat avec vous) pendant les années où ils épargnent ainsi qu'à la retraite – par l'entremise du Centre de service à la clientèle et du site Web des Services aux participants.

Votre rôle consiste simplement à vous assurer que le promoteur et ses employés comprennent le régime, à encourager les employés à s'y inscrire et à sélectionner des fonds (avec votre aide au besoin), ainsi qu'à démontrer comment il est facile de verser les cotisations.

TROIS RÉGIMES À L'ABRI DE L'IMPÔT : UN REER COLLECTIF, UN RPDB ET UN CELI

mon épargne comprend un REER collectif et un CELI. Non seulement ces comptes constituent un moyen d'épargner très efficace pour les employés, mais ce sont également les régimes de capitalisation qui présentent le moins de responsabilités pour l'employeur sur le plan fiduciaire et en termes de gestion.

Le REER collectif permet de verser des cotisations par retenues salariales avant impôt; ainsi les participants profitent d'un avantage fiscal immédiat chaque fois qu'ils cotisent au régime. Les retraits étant entièrement imposables, cette option est conçue pour aider les employés à épargner pour des objectifs à long terme comme la retraite.

Pour les autres objectifs d'épargne, **mon épargne** comprend un CELI. Le CELI est un instrument d'épargne à usages multiples et avantageux pour les employés sur le plan fiscal – et il peut constituer une offre attrayante pour les employeurs pour les raisons suivantes :

- **Haute valeur ajoutée.** Les employés apprécient beaucoup le CELI collectif, qui est un moyen d'épargner pratique, très souple et avantageux sur le plan fiscal. Les cotisations sont prélevées automatiquement sur le compte bancaire de l'employé et tous les retraits sont en franchise d'impôt, ce qui fait du CELI un instrument d'épargne idéal pour les objectifs à court et à long terme.
- **Facile à promouvoir.** La simplicité du CELI fait en sorte que les employés en comprennent facilement les caractéristiques et les avantages, et permet aux employeurs d'en faire la promotion sans se tracasser.
- **mon épargne** propose une gamme de placements soigneusement étudiée comprenant des options actives et passives de qualité. Conformément à l'engagement de la Sun Life envers la durabilité, le choix des gestionnaires de fonds et des options de placement comprend un examen des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cela se fait principalement par l'entremise du gestionnaire de placement des options actives lors de la sélection des fonds sous-jacents.

DES OPTIONS DE PLACEMENT PORTANT LA MARQUE SUN LIFE – AVEC DES FRAIS CONCURRENTIELS

mon épargne propose une gamme de placements soigneusement étudiée comprenant des options actives et passives de qualité. Conformément à l'engagement de la Sun Life envers la durabilité, le choix des gestionnaires de fonds et des options de placement comprend un examen des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cela se fait principalement par l'entremise du gestionnaire de placement des options actives lors de la sélection des fonds sous-jacents.

De plus, tous les fonds présentent des frais de gestion de placements normalisés qui sont généralement inférieurs aux frais imputés aux épargnants individuels pour des options comparables; il s'agit d'un avantage supplémentaire pour inciter les participants à épargner grâce au régime.

Aperçu des options de placement de **mon épargne**

CATÉGORIE D'ACTIF	NOM DU FONDS DISTINCT DE LA SUN LIFE	FRAIS DE GESTION
Fonds adaptés aux étapes de la vie	Fonds distinct Granite Retraite Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2020 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2025 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2030 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2035 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2040 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2045 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2050 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2055 Sun Life	1,90 %
	Fonds distinct Granite 2060 Sun Life	1,95 %
	Fonds distinct Repère 2025 Sun Life	1,95 %
	Fonds distinct Repère 2030 Sun Life	1,90 %
Fonds garantis	Fonds garanti 1 an Sun Life	S.O.
	Fonds garanti 3 ans Sun Life	S.O.
	Fonds garanti 5 ans Sun Life	S.O.
	Compte à intérêt quotidien garanti Sun Life	S.O.
Fonds de titres à revenu fixe	Fonds distinct d'obligations de base Plus multistratégie Sun Life	1,80 %
	Fonds distinct indiciel d'obligations canadiennes BlackRock	1,50 %
Fonds d'actions canadiennes	Fonds distinct d'actions canadiennes multistratégie Sun Life	1,75 %
	Fonds distinct indice composé S&P/TSX BlackRock	1,50 %
Fonds d'actions mondiales	Fonds indiciel d'actions mondiales BlackRock	1,70 %
	Fonds distinct d'actions mondiales multistratégie Sun Life	2,00 %
Fonds d'actions internationales	Fonds distinct indiciel d'actions EAEO BlackRock	1,70 %
Fonds d'actions américaines	Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock	1,50 %
Fonds d'actifs réels	Fonds distinct d'actifs réels multistratégie Sun Life	2,10 %

Soutien aux conseillers

tout au long du processus de vente

Nous offrons une gamme complète d'outils pour vous appuyer dans vos démarches, des documents de prospection auprès d'employeurs au matériel de présentation aux employés, en passant par les nombreux outils et renseignements accessibles en ligne par l'entremise du site Web des Services aux conseillers en régimes collectifs de la Sun Life.

Des questions?

*Veillez communiquer avec nous au 1-800-387-7262 ou envoyez un courriel à l'adresse **centredesaffairesdespromoteurs@sunlife.com**.*

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2021.

